

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : LA SNET

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Site inspecté : Centrale de Provence - Meyreuil

Date de l'inspection: 05/07/06

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



Remarques de l'inspecteur :

1/ Les rapports de surveillance doivent reprendre les valeurs seuils réglementaires de l'A.P.

2/ L'exploitant doit veiller à ne pas utiliser trop de coke de pétrole sur la tranchée afin de ne pas dépasser les seuils d'émission en SO₂.

3/ Améliorer le traitement des poussières diffusées au niveau des bennes de déchargement (grand)

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature



B. HARRIS Directeur de la Centrale
Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

1/ Ces corrections ont déjà été demandées à notre Prestataire Secotec qui les a intégrées dans les nouveaux rapports.
2/ L'installation est dimensionnée pour accepter des mélanges coke/charbon dans pratiquement toutes les proportions.
Les risques de dépassement de seuil de rejets SO₂ sont liés aux risques de pannes des installations d'injection de calcaire (et non pas à la quantité de coke).
Une étude faite en 2006 sur la fiabilisation du système d'injection calcaire est en cours de validation par le Gaseil d'Administration de Soprolif.

Actuellement, les risques sont couverts par une procédure de modification de la conduite du groupe en cas de panne des installations calcaire, conduisant à l'emploi de combustible moins coûteux voire à une réduction de la charge ou à l'arrêt de production.

3/ Les installations d'origine ne dépendent pas au besoin; aussi, nous avons engagé:

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Suite point 3)

- Une mesure immédiate : installation d'une rampe d'arasage au droit de la jetée sur la trémie.
- Une étude qui débouchera sur une solution définitive à l'automne 2006.

4) Opération déjà engagée par la mise en place de nouveaux arroseurs côté Nord de la piste.

5) Le programme d'appel des tranches ne nous a pas permis de réaliser les mesures programmées de nuit au mois de juin. Nous demandons au CODAP de nous prévoir un programme adapté dans les meilleurs délais.

6) L'installation des silencieux n'a pas eu lieu à l'arrêt-2006 car l'étude d'implantation de ces appareils a montré un impact sur le fonctionnement de la chaudière, d'où des délais d'étude plus longs.

Cette opération interviendra probablement à l'arrêt-2007.

4) Améliorer l'arasage du pied du parc à charbon pour tenir compte des vents dominants.

5) Bruits.

Prevoir très rapidement des mesures de bruit en fonctionnement des tranches 1 et 5 base.

6) Traitement du bruit du la cheminée de la TR4